SÈVRES

HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

L' an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 6 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

PRESENTS :
M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ETAIT EXCUSE :
M. Philippe HAZARD

ETAIENT ABSENTES :
Mme Marlène DA SILVA, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
01 41 14 10 10
01 75 19 41 20

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 15 JAN. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20241219-2024-075-DE
Date de télétransmission : 13/01/2025
Date de réception préfecture : 13/01/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 19 décembre 2024

DÉLIBÉRATION : Versement d'acompte sur les subventions 2025 aux établissements publics locaux et à certaines associations

N°2024/075

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté par délibération n°02-018 du Conseil Municipal du 28 mars 2002, notamment son article 4,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 11 décembre 2024,

Considérant les engagements pris par les associations concernées en ayant souscrit et adressé à la Ville un Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant qu'il convient dans l'attente du vote du budget communal de l'exercice 2025, d'abonder la trésorerie des établissements publics locaux et de certaines associations dont les activités du début d'année sont particulièrement importantes,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.
Autorise le Maire, à verser, à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement qui seront allouées au titre de l'année 2025, les sommes suivantes :

EPCC Sèvres Espace Loisirs : .....207 500 €
Centre Communal d'Action Sociale : ..... 55 725 €
Maison de la Famille : ..... 42 250 €
Val de Seine Basket : .....7 500 €

PUBLIÉ PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 15 JAN. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20241219-2024-075-DE
Date de télétransmission : 13/01/2025
Date de réception préfecture : 13/01/2025

ARTICLE 2.
Les crédits seront inscrits selon la nomenclature budgétaire définie par l'instruction comptable M57 au budget primitif communal de l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Le Secrétaire de séance,

M. ~~Arthur~~ BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 15 JAN. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20241219-2024-075-DE
Date de télétransmission : 13/01/2025
Date de réception préfecture : 13/01/2025